



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Indemnisation des fonds de commerce des discothèques

Question écrite n° 36899

Texte de la question

Mme Sophie Auconie interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation des discothèques en France. Depuis près d'un an, ces établissements ont fermé leurs portes à la suite de l'épidémie de la covid-19. Le Gouvernement a répondu présent en aidant ces entreprises et en les accompagnant grâce à des mesures de soutien économique. Pour autant ces solutions ne sont pas tenables sur ce long terme et ces entreprises souhaitent relancer leur activité. Avec un arrêt d'activité aussi grand, il y a fort à craindre que les habitudes de consommation de leur clientèle changent, menaçant la vie économique nocturne. Afin de préparer leur transition, de s'adapter aux contraintes actuelles et de relancer une activité, ces établissements demandent à ce qu'une indemnisation de leurs fonds de commerce soit étudiée. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Auconie](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36899

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Petites et moyennes entreprises](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 mars 2021](#), page 1796

Question retirée le : 9 mars 2021 (Fin de mandat)